

MÉMOIRE

DE LA

FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES

ET DU

SYNDICAT LOCAL DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PRÉSENTÉ À LA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**2^e PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Novembre 2015

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective en agriculture, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donnés ainsi un syndicalisme agricole vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture.

Au fil de son histoire, l'UPA a travaillé avec acharnement à de nombreuses réalisations: le crédit agricole, le développement de la presse québécoise (avec son journal *La Terre de chez nous*), le coopératisme agricole, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable, etc.

L'action de l'UPA s'inscrit au cœur du tissu rural québécois et façonne le visage des régions à la fois au plan géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, le syndicalisme agricole et son action collective ont mis l'agriculture du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides est l'une des fédérations régionales regroupées au sein de l'UPA. Elle est composée de 11 syndicats locaux. Elle compte quelque 2600 entreprises agricoles. Son territoire est vaste. Il couvre l'Outaouais, les Hautes et Basses Laurentides ainsi que Laval et l'île de Montréal, soit 16 MRC et une partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le syndicat local des Collines-de-l'Outaouais compte 290 entreprises agricoles, dont 220 sont situées dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Le syndicat local reçoit, de façon démocratique, le mandat de représenter les producteurs agricoles du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Gatineau.

Introduction

La fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et le syndicat local des Collines-de-l'Outaouais souhaitent poursuivre leur participation à la démarche de révision du schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en émettant des commentaires sur le 2^e projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR2). Le présent mémoire est un complément à notre mémoire que nous avons remis à la MRC à l'automne 2014 par rapport au PSADR1 (voir en annexe). L'essentiel des commentaires dans ce mémoire est encore d'actualité car il n'y a pas eu de changements significatifs sur les thèmes que nous avons abordés entre le PSADR1 et le PSADR2. Nous espérons cette fois-ci que nos commentaires seront sérieusement pris en considération afin d'améliorer le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à adopter par la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le présent mémoire aborde les sujets suivants :

- 1) Collaboration entre l'UPA et la MRC
- 2) Entretien des cours d'eau agricoles
- 3) Périmètres d'urbanisation
- 4) Usages non agricoles dans l'affectation agricole

Collaboration entre l'UPA et la MRC

Avant d'aborder le contenu du PSADR2, une mise au point sur les relations entre l'UPA et la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Pour résumer, disons que les relations entre l'UPA, que ce soit le syndicat local des Collines-de-l'Outaouais ou la fédération régionale Outaouais-Laurentides, et la MRC n'ont pas été étroites au cours des dernières années. À titre d'exemple, les moyens d'action de développement agricole proposés par la MRC dans les 2 projets de schéma d'aménagement révisé ne découlent pas de discussions entre l'UPA et la MRC. À notre avis, il est primordial que dans le prochain schéma d'aménagement révisé toutes les mesures qui touchent l'agriculture et la foresterie privée aient fait l'objet d'un consensus entre l'UPA et la MRC. Les priorités du milieu agricole seraient ainsi bien mieux prises en compte et les actions auraient bien plus de chance d'être mises en œuvre grâce à l'adhésion et à l'appui des producteurs agricoles de la MRC.

Nous saisissons la tenue des consultations publiques sur le PSADR2 pour exprimer à la MRC le désir de l'UPA locale et régionale de devenir un partenaire incontournable pour l'aménagement du territoire et le développement de l'agriculture et de la foresterie. Tous ont avantage à bâtir cette relation de confiance et des liens plus étroits si on souhaite vraiment que l'agriculture se développe bien dans les Collines-de-l'Outaouais.

Entretien des cours d'eau agricoles

Nous proposons l'ajout d'un élément primordial aux objectifs et aux moyens d'actions liés à la 2^e grande orientation du PSADR2 liée à l'aménagement et au développement de l'agriculture (p.40-42) : l'entretien des cours d'eau agricole. Il s'agit d'un enjeu majeur pour assurer un drainage efficace des terres agricoles lequel est essentiel à la culture des végétaux. Depuis plus de 20 ans, le MAPAQ n'intervient plus dans l'entretien des cours d'eau en zone agricole. Le pouvoir en la matière a été confié aux MRC pour qui garantir un drainage efficace des terres agricoles n'est souvent pas une priorité. La MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté une réglementation sur l'entretien des cours d'eau et a un employé affecté à cette tâche, mais les gestes posés ne permettent pas d'assurer un drainage efficace des terres agricoles. La MRC répond aux demandes des citoyens à la pièce sans avoir un plan d'ensemble d'entretien des cours d'eau.

Dans ce contexte, l'UPA demande à la MRC de mettre en place d'un plan stratégique d'entretien des cours d'eau agricoles sur son territoire. Pour ce faire, un portrait d'ensemble de l'état des cours d'eau agricoles devrait être réalisé afin qu'ensuite on puisse prioriser les travaux d'entretien à réaliser au cours des prochaines années. L'objectif central qui sous-tend cette priorisation devrait être le maintien et l'amélioration du drainage des terres agricoles. De plus, un mode de financement équitable des travaux d'entretien des cours d'eau agricoles devrait être déterminé. Il est évident qu'une partie des coûts devrait être assumés par les producteurs agricoles qui en tirent avantage. Toutefois, ces producteurs agricoles ne devraient pas entièrement assumer ces coûts, car la population de la municipalité et de la MRC dans son ensemble bénéficie d'une agriculture dynamique et prospère dans son milieu.

Périmètres d'urbanisation

Dans notre mémoire relatif au PSADR1, nous avons soulevé que l'agrandissement projeté de 2 périmètres d'urbanisation en zone agricole, soit ceux de Perkins et Poltimore dans la municipalité de Val-des-Monts, était en pleine contradiction avec le principe d'une gestion durable de l'urbanisation mis de l'avant par la MRC. Dans le PSADR2, la MRC affirme que le périmètre d'urbanisation de Poltimore est suffisant pour les besoins de développement urbain des prochaines années (p.135). Nous saluons ce changement plus cohérent avec le développement durable et la protection du territoire agricole.

Cependant, notre critique par rapport à la volonté affichée d'agrandir le périmètre d'urbanisation de Perkins principalement vers le sud et l'ouest (p.135) bien qu'on ne cartographie pas la délimitation projetée de cet agrandissement sur la figure 5.7¹. On comprend que cet agrandissement aurait notamment comme objectif l'implantation d'une nouvelle école primaire le long du chemin Fogarty comme en fait foi la demande d'exclusion de la zone agricole de 6 hectares récemment déposée à la CPTAQ (dossier # 409642). Il est bien mystérieux que le PSADR2 soit muet sur ce projet. On ne fait

¹ Les agrandissements projetés des périmètres d'urbanisation ne sont qu'affichés que sur la carte des grandes affectations du territoire (dernière page du document).

mention que d'un seul établissement scolaire projeté dans la MRC et celui-ci se situe à Cantley (p.204). Par ailleurs, l'œil attentif verra un autre agrandissement de périmètre d'urbanisation affiché sur la carte des grandes affectations du territoire, soit une bande de terrain en zone agricole au nord de la route 148 bordant le village de Quyon. Notons que la MRC ne fait mention d'aucune intention à cet effet (p.133-134).

Il est bon de rappeler qu'un schéma d'aménagement et de développement sert à planifier le développement du territoire, notamment en indiquant l'ensemble des équipements publics d'importance que l'on prévoit implanter sur le territoire. Ceci dit, nous continuons à croire qu'il existe suffisant d'espaces vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel pour satisfaire les besoins de développement des prochaines années, surtout lorsqu'on s'efforce de densifier les usages urbains.

Usages non agricoles dans l'affectation agricole

La grille de compatibilité des usages (p.120-123) fait état de différents usages non agricoles qui seraient autorisés dans l'affectation agricole. Ceci pose quelques interrogations.

La villégiature privée serait permise dans la sous-affectation agricole viable. On suppose qu'il y a là un lien avec l'un des volets de la demande à portée collective (article 59 de la LPTAA) que la MRC souhaite négocier avec la CPTAQ et l'UPA. Ces secteurs de villégiature privée devraient être cartographiés au même titre que les secteurs déstructurés (carte des grandes affectations).

L'activité récréative extensive serait permise dans l'affectation agricole. On ne définit pas clairement ce à quoi cet usage correspond, mais on précise qu'un golf n'en fait pas partie. De toute évidence, un golf devrait être considéré comme un usage récréatif intensif. Cette précision de l'évidence montre à quel point il est nécessaire de préciser par des exemples ce qu'on entend par, d'une part, par activité récréative extensive, et d'autre part, par activité récréative intensive.

On comprend que les activités extractives seraient permises dans la sous-affectation agricole viable. Il serait bon de permettre l'extraction de sable dans la zone agricole dynamique à condition qu'elle vise l'amélioration de productivité des sols agricoles.



Richard Maheu, président
Fédération UPA Outaouais-Laurentides



Stéphane Alary, président
Syndicat local des Collines-de-l'Outaouais

C.c. Gisèle Demers, MAMOT
François Biron, MAPAQ